

PROPOSITION D'AMENDEMENTS DE LA CONSTITUTION APPROUVEES PAR LE COMITE EXECUTIF DE LA FUACE ET CEUX ENVOYES PAR 2 MOUVEMENTS CHRETIENS D'ETUDIANTS DEVANT ETRE APPROUVEES PAR LES MOUVEMENTS AFFILIES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN LIGNE.

#### HISTORIQUE/CONTEXTE

Le Comité Exécutif de la FUACE a approuvé les modifications de la constitution tels qu'indiqués ci-dessous pour être revus et approuvés par les mouvements affiliés par un vote lors de l'Assemblée Générale en ligne.

Les problèmes à résoudre par ces propositions de modification, à savoir structurel et financiers, ont été identifiés par le Groupe Future de la Fédération lors de l'Assemblée Générale de la FUACE à Bogota.

Le travail du Groupe Future de la Fédération a été poursuivi par l'Equipe de Transition créée après l'Assemblée Générale de Bogota. L'Equipe de Transition remet son rapport au Comité Exécutif lors de sa réunion les 14 et 15 Décembre 2015 en Sicile. Le Comité Exécutif a approuvé ces modifications reprises ci-dessous, souhaitant que ces propositions de modification soient approuvées par les mouvements affiliés durant une Assemblée Générale en ligne, puisque toutes modifications de la constitution doivent être approuvées lors d'une Assemblée Générale.

Le Comité Exécutif est de l'avis que ces propositions de modification ne devraient pas attendre la prochaine Assemblée Générale en personne qui n'est pas prévue avant de nombreuses années.

Ces modifications sont proposées afin d'assurer que la mission de la FUACE puisse continuer avec vigueur et vitalité et de façon durable sur un plan financier.

Deux principes majeurs sous-jacents ont guidés le Comité Exécutif de la FUACE à faire cette proposition de modification. Premièrement, ces propositions de modification ont pour but de rendre viable la procédure de prise de décision au sein de la Fédération ; en s'assurant de la participation démocratique de toutes les parties prenantes au sein des lignes directrices structurelles de la constitution de la FUACE, sans oublier l'importance des réunions en personne pour développer nos relations et la possibilité pour tous et toutes de participer, spécialement prenant en compte les barrières de langue (traduction multiple) et accès aux infrastructures des techniques de l'information et communication et (TIC) et de connectivité.

Deuxièmement, ces propositions de modifications trouvent un moyen de rendre la gouvernance et l'administration de la Fédération plus efficace, plus responsable et de s'assurer qu'elle répond aux standards professionnels de nos activités, tout en gardant la structure de management et de prise de décision « pour les étudiants, dirigé par les étudiants ».

Vous vous souviendrez qu'au début de l'année 2016 il a été demandé à chaque mouvement s'ils souhaitaient proposer d'autres changements dans la constitution. Les mouvements étaient encouragés de s'abstenir, dans la mesure du possible, de suggérer des modifications si ceux-ci ne pouvaient attendre la prochaine Assemblée Générale. La plupart des mouvements se sont abstenus et n'ont pas proposer des propositions de modification de la Constitution. Cependant 2 mouvements ont estimé qu'ils ne pouvaient s'abstenir et ont fait des propositions. Il s'agit du MEC de Hong Kong et du MEC de la Norvège. Une copie de la justification de leurs propositions est jointe à ce document pour vous éclairer ou peuvent vous être envoyées directement par eux-mêmes.

En quelques mots, le MEC Hong Kong souhaite optimiser l'égalité des sexes dans la participation à la vie de la Fédération, l'institutionnalisation des Assemblées Générales en ligne quelques soit les sujets, et non que les sujets relatifs aux changements de la constitution et tenir une Assemblée Générale tous les quatre ans.

Le MEC de la Norvège voudrait que tout le staff soit nommé, évalué et recruté par le Comité Exécutif Mondial, qu'il réside dans un même bureau central, que le Comité Exécutif soit responsable et décide des budgets régionaux et que le Comité Exécutif (non les comités régionaux) décide de l'attribution des fonds disponibles à la Fédération dans son ensemble et pour les mouvements nationaux.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION PROVENANT DU COMITE EXECUTIF DE LA FUACE	OUI	NON
Article III. B Regions Ajouter nouveau point 4:  4. <u>L'Assemblée Régionale devrait avoir lieu avant l'Assemblée Générale</u>		
Article IV. Assemblée Générale  4. Fréquence des reunions  Text actuel :  L'Assemblée Générale en règle générale se réunira tous les quatre ans ou dans un intervalle de six ans en cas de circonstances extraordinaires. Le Comité Exécutif décidera la date exacte et le lieu des réunions. Des réunions extraordinaires peuvent être tenues avec l'approbation des deux-tiers des Mouvements Affiliés.  <u>Texte proposé :</u>  L'Assemblée Générale en règle générale se réunira tous les <u>six (6)</u> ans. Le Comité Exécutif décidera de la date exacte et du lieu des réunions et des critères de sélection de ce		

<p>lieu . Des réunions extraordinaires peuvent être tenues avec l'approbation des deux-tiers des Mouvements Affiliés, incluant une Assemblée Générale <u>extraordinaire en ligne</u> pour modifier la constitution.</p>		
<p>Article V. 2. Composition, Terme, Suppleants</p> <p>b. Membres avec le droit de s'exprimer/a la parole et de voter</p> <p>Texte actuel:</p> <p>a. i) Deux personnes de chaque region, au moins l'un d'entre eux doit etre étudiant et l'autre une femme.  ii) Membres du bureau élus par l'Assemblée Générale</p> <p>b. Membres avec le droit de s'exprimer, mais pas de voter:  i) Les Co-Secrétaires Généraux et/ou tout autre membre du staff Inter-Régional, les Secretaires Régionaux, et tout autre personne du staff si nécessaire.  ii) Les personnes ressources et invités qui peuvent être choisis par les membres du bureau selon les règles de notre règlement interieur.</p> <p>c. Les membres du Comité Exécutif mondial sont élues pour une période entre deux Assemblées Générales. Les personnes suppleants devraient être nommées par le Comité Régional et approuvés par le Comité Exécutif.</p> <p>If both Executive Committee and proxy positions fall vacant, the concerned Regional Committee nominates replacements from amongst Regional Committee members.</p> <p>Si à la fois la position des membres du Comité Exécutif et des suppleants devient vacant, le Comité Régional de la région concernée doit nommer des remplaçants choisis parmi les membres du Comité Régional.</p> <p><u>Texte proposé:</u></p> <p>a.i) "Une personne et un suppleant de chaque region, au moins un doit être étudiant au moment de l'élection et au moins un doit</p>		

<p>être une femme”</p> <p>ii) Membres du bureau élus par l’Assemblée Générale</p> <p>d. Membres avec le droit de parole mais non de voter:</p> <p>i) Le Secrétaire Général et/ou le Staff Exécutif Inter-Regional, le Staff Exécutif Régional , et tout autre membre du staff si nécessaire,</p> <p>ii) Les personnes ressources et invités qui peuvent être choisies par les membres du bureau en accord avec les règles internes.</p> <p>e. Les membres du Comité Exécutif des régions sont élus pour une période entre deux Assemblées Générales. Les suppléants devraient être nommés par le Comité Régional et approuvés par le Comité Exécutif, Si la position du Comité Exécutif et du suppléant devenait vacant, le Comité Exécutif concerné doit désigner des remplaçants choisis parmi les membres du Comité Exécutif de la région.</p>		
<p>Article VI . Staff</p> <p>Texte actuel:</p> <p>2. Les Co-Secrétaires Généraux, un d’entre-eux devant être une femme, sont nommés par le Comité Exécutif avec responsabilité exécutive sur toute la Fédération. Le Comité Exécutif présentera alors ses choix à l’Assemblée Générale pour son accord.</p> <p><u>Proposed text</u></p> <p>2. <u>Le Secrétaire Général</u> sera nommé par le Comité Exécutif avec responsabilité exécutive sur toute la Fédération. Le Comité Exécutif présentera alors son choix à l’Assemblée Générale pour son accord.</p>		
<b>MODIFICATIONS PROPOSEES PAR LE MEC DE HONG KONG</b>		
<p>Article IV. Assemblée Générale</p> <p>4. Fréquence des réunions</p> <p>Texte existant:</p> <p>L’Assemblée Générale devra en règle générale se tenir tous les quatre ans, ou dans une période de six ans en cas de</p>		

<p>circonstances extraordinaires. Le Comité Exécutif déterminera les dates et le lieu de ces réunions. Des sessions extraordinaires peuvent avoir lieu avec l'accord des deux-tiers des mouvements affiliés.</p> <p><u>Texte Proposé:</u></p> <p>L'Assemblée Générale devra en règle générale se tenir tous les quatre ans, <del>ou dans une période de six ans en cas de circonstances extraordinaires.</del> Le Comité Exécutif déterminera les dates et le lieu de ces réunions. Des sessions extraordinaires peuvent avoir lieu avec l'accord des deux-tiers des Mouvements Affiliés, incluant une Assemblée Générale <u>extraordinaire en ligne</u> pour modifier la constitution <u>et pour toutes autres raisons décidées par le Comité Exécutif. Une Assemblée Générale en ligne détient la même autorité et statut qu'une Assemblée Générale en personne.</u></p>		
<p>ARTICLE V – garder le texte existant et voter "non" aux modifications proposées, gardant ainsi deux membres au Comité Exécutif de chaque région pour s'assurer de l'égalité genre.</p> <p>ARTICLE VI – garder le texte existant et voter "non" aux modifications proposées, gardant ainsi deux Co-Secrétaires pour s'assurer de l'égalité genre.</p>		
<p><b>PROPOSED AMENDMENTS FROM THE SCM OF NORWAY</b>  <b>MODIFICATIONS PROPOSEES PAR LE SCM NORVEGE</b></p>		
<p>ARTICLE III – COMPOSITION DE LA FEDERATION</p> <p>B. REGIONS</p> <p>Abroger (rendre nul) le paragraphe suivant:</p> <p>3 d. To nominate and to evaluate Regional Executive Staff to be appointed by the Executive Committee in accordance with the rules and procedures of the Federation; Nommer et évaluer le Staff Exécutif Régional devant être appointés par le Comité Exécutif en accord avec les règles et procédures de la Fédération.</p>		
<p>Texte existant :</p> <p>3 e. Preparer le budget annuel de la region qui doit être soumis au Comité Exécutif en conformité avec les procédures financières établies par le Comité Exécutif.</p> <p><u>Texte proposé:</u></p> <p>3. e Proposer le budget annuel de la region qui doit être</p>		

<p>soumis au Comité Exécutif en conformité avec les procédures financières établies par le Comité Exécutif.</p>		
<p>ARTICLE V – LE COMITE EXECUTIF</p> <p>1. Fonctions</p> <p>Texte actuel:</p> <p>e. Coordonner les finances, préparer et approuver le budget de la FUACE en collaboration avec les organes régionaux, désigner les personnes qui, par leur signature, engageront la Fédération lors de toutes transactions financières et immobilières.</p> <p><u>Texte Proposé:</u></p> <p>e. Coordonner les finances des organes centraux et régionaux, préparer et approuver le budget de la FUACE en collaboration avec les organes régionaux, faire circuler le budget annuel allouer de la FUACE à tous les Mouvements Affiliés, désigner les personnes qui, par leur signature, engageront la Fédération lors de toutes transactions financières et immobilières</p>		
<p>ARTICLE VI – LE STAFF</p> <p>Abroger le paragraphe suivant:</p> <p>3. Le Comité Exécutif peut élire ou nommer tout staff Inter-Regional.</p> <p>Abroger le paragraphe suivant :</p> <p>5. Le Staff Exécutif Régional est nommé par le Comité Exécutif en accord avec les règles et procédures de la Fédération, sur proposition du Comité Regional. Sauf indications contraires, le mandat du Staff Exécutif Régional Sera pour une période de deux ans depuis la date de nomination et peut continuer pour une période de deux nouveaux mandats sur recommandation du Comité Régional. Des circonstances exceptionnelles peuvent être accordées, dans ce cas le staff Exécutif Régional peut accomplir un quatrième mandat, sur recommandation de l'organisation régionale appropriée.</p>		
<p>Modification du paragraphe suivant:</p> <p>Les autres membres du staff Exécutif Inter-Régional seront nommés par le Comité Exécutif en accord avec les règles et procédures de la Fédération après nomination des Co-Secrétaires Généraux en consultation avec les autres membres du staff Inter-Régional. La durée du contract sera d'une période maximum de deux ans et renouvelable si nécessaire par le Comité Exécutif</p>		

<p><u>Text proposé:</u></p> <p>6. Le Staff Exécutif, ceux devant exécuter le travail de la Fédération sera nommé par le Comité Exécutif selon les règles et procédures de la Fédération. La durée du mandat sera pour une période maximum de deux ans et pourra être renouvelée si jugé nécessaire par le Comité Exécutif.</p>		
<p>ARTICLE IX – DISPOSITIONS DIVERSES</p> <p><u>Text actuel:</u></p> <p>1. Le siège légal de la Fédération est au Grand-Saconnex, Genève, sauf décision contraire du Comité Exécutif. Les bureaux régionaux seront établis dans différentes parties du monde selon la décision du Comité Exécutif.</p> <p><u>Texte Propose:</u></p> <p>1. Le siège légal de la Fédération est au Grand-Saconnex, Genève, sauf décision contraire du Comité Exécutif. Le Staff sera situé dans le bureau Inter-Régional, à un lieu décidé par le Comité Exécutif. Des cas exceptionnels peuvent être pris en compte, dans ce cas une partie du staff peut être situé à un endroit différent durant un certaine période.</p>		
<p><u>Text actuel :</u></p> <p>3. La Fédération sera légalement engagée par la signature commune des deux personnes suivantes : le/la Président(e) ou un(e) des vice-Président( e)s, ou le/la Trésorier(e) et ou un des Co-Secrétaires Généraux. Deux des personnes ci-dessus nommées auront le pouvoir d'autoriser d'autres personnes choisies par elles pour agir conjointement ou séparément au nom de la Fédération dans les secteurs limités de la procuration signée par un avocat. Les contrats du Staff regional et Inter-Regional sont signés par deux membres du bureau mondial.</p> <p><u>Text proposé:</u></p> <p>La Fédération sera légalement engagée par la signature commune des deux personnes suivantes : le Président ou un des vice-Présidents, ou le Trésorier et ou un des Co-Secrétaires Généraux. Deux des personnes ci-dessus nommées auront le pouvoir d'autoriser d'autres personnes choisies par elles pour agir conjointement ou séparément au nom de la Fédération dans les secteurs limités de la procuration. Les contrats du Staff Exécutif seront signés par deux membres du bureau mondial.</p>		